

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 3 avril 2024 au 1 rue de l'Hôtel-de-Ville à la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

Monsieur le conseiller Éric Pinard
Monsieur le conseiller Réjean Labrie
Monsieur le conseiller Daniel Proulx
Madame la conseillère Liette Lamarre
Monsieur le conseiller Léon Leclerc

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle.

Est également présent monsieur Michel Morneau MAP urb. directeur général.

La convocation a été signifiée légalement comme la Loi sur les Cités et villes le requiert.

Est absent Monsieur le conseiller Gérald Ranger

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire Kevin Boyle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2024-04-98

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Éric Pinard
Adoptée à l'unanimité

D'ACCEPTER l'ordre du jour de cette séance tel que présenté;

2024-04-99

3.0 POSTE DE RESPONSABLE DES FINANCES - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE	la ville a procédé à un affichage pour combler le poste en objet;
CONSIDÉRANT QUE	le Comité de sélection a tenu des entrevues pour pourvoir le poste;
CONSIDÉRANT	la recommandation du Comité de sélection;
CONSIDÉRANT	la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Hélène Chèvrefils à titre de responsable des finances selon les conditions de la politique salariale en vigueur.

2024-04-100

4.0 POUVOIRS ET DÉLÉGATIONS – ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE – HÉLÈNE CHÈVREFILS

CONSIDÉRANT QUE	madame Hélène Chèvrefils occupe le poste de responsable des finances à Ville de Léry;
CONSIDÉRANT QUE	Ville de Léry est sous juridiction de la Loi sur les cités et villes;
CONSIDÉRANT	les obligations de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2, de la Loi, sur le traitement des élus municipaux, RLRQ, c. T-11.001 et la Loi sur la fiscalité; municipale, RLRQ, c. F-2.1.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Ville de Léry nomme la responsable des finances madame Hélène Chèvrefils à titre d'assistante-trésorière en date du 3 avril 2024, et ce, aux conditions déterminées à son embauche par le conseil municipal et acceptée par la candidate et,

QUE madame Hélène Chèvrefils responsable des finances, assistante-trésorière soit ajoutée aux signataires déjà autorisés, pour et au nom de Ville de Léry, à signer tous effets bancaires de la municipalité.

2024-04-101

5.0 COMPTES DESJARDINS – HÉLÈNE CHÈVREFILS

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Chèvrefils a été nommée assistante-trésorière, il est nécessaire d'ajouter son nom comme représentante auprès de notre fournisseur de services financiers Desjardins;

CONSIDÉRANT l'obligation de suivre et d'intervenir de façon ponctuelle dans divers dossiers bancaires de Ville de Léry;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER madame Hélène Chèvrefils responsable des finances à avoir accès au service Accès D Affaire de Ville de Léry.

QUE le compte utilisateur et la gestion des accès à ce service soient encadrés par le directeur général, monsieur Michel Morneau

2024-04-102

6.0 REVENU QUÉBEC – HÉLÈNE CHÈVREFILS

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Chèvrefils a été nommée assistante-trésorière, il est nécessaire d'ajouter son nom comme représentante auprès de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l'unanimité

QUE madame Hélène Chèvrefils, assistante-trésorière soit autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE le conseil municipal de Ville de Léry accepte que le ministre du Revenu communique aux représentants, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

2024-04-103

7.0 ACCÈS PGAMR – HÉLÈNE CHÈVREFILS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est inscrite au service clicSÉCUR (service d'authentification du gouvernement du Québec) dans le but d'avoir accès aux services électroniques offerts par les ministères et organismes, notamment le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) et Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par madame la conseillère Liette Lamarre
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à octroyer un accès à madame Hélène Chèvrefils responsable des finances au service PGAMR visant l'utilisation des services offerts par le gouvernement du Québec.

2024-04-104

8.0 VISA DESJARDINS – RÉPONDANT – HÉLÈNE CHÈVREFILS

CONSIDÉRANT les cartes de crédit de Ville de Léry en circulation;

CONSIDÉRANT QUE différentes interventions bancaires sont requises afin d'assurer une gestion adéquate;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Michel Morneau, directeur général à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par madame la conseillère Liette Lamarre
Adoptée à l'unanimité

D'AUTORISER madame Hélène Chèvrefils, responsable des finances à être un répondant auprès de Desjardins.

2024-04-105

9.0 AMENDEMENT - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2024

CONSIDÉRANT QUE la ville a adopté par la résolution 2023-12-319 sa politique de rémunération 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'esprit de la rémunération globale est toujours une orientation principale des élus;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire évoluer ce document assurant une compétitivité de Ville de Léry dans ce domaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par madame la conseillère Liette Lamarre
Adoptée à l'unanimité

D'ADOPTER l'amendement 1 de la politique de rémunération 2024 telle que déposée.

QUE cette politique soit en vigueur à partir de l'adoption de cette résolution et reste en vigueur jusqu'au remplacement de cette dernière par une autre.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2024-04-106

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Proulx
Adoptée à l'unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 19h35
Adoptée à l'unanimité

KEVIN BOYLE MAIRE

**MICHEL MORNEAU, MAP. URB.,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
TRÉSORIER**